

**FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DEPARTEMENTALE DE L'AIN DU 09 MARS 2023
DSDEN de l'Ain – BOURG-EN-BRESSE**

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Philippe MALLET (FSU)

Madame Marie-Claire LOONIS (FSU)

Madame Séverine BRELOT (FSU)

Monsieur Jacques RAGON (FNEC FP FO)

Monsieur Nicolas DUSSUYER (FNEC FP FO)

Madame Maëlle PENICAUT (UNSA)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Monsieur Yoann ROBERT (FSU)

Madame Emilie ASSIE (FSU)

Madame Séverine FOURNIER (FSU)

Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO)

Monsieur Patrick GUIRAUD (FNEC FP FO)

Monsieur Jean-Paul BLANCHET (UNSA)

Madame Gwenaëlle DURAND (UNSA)

Assistaient également à la réunion

Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention

Docteur Isabelle LAPIERRE, médecin de prévention

Ordre du jour :

1. Installation de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du département de l'Ain
2. Validation des procès-verbaux du CHSCTD du 20 juin et du 8 novembre 2022
3. Point d'information sur le suivi des registres
4. Analyse de la mise en place du protocole d'intervention en cas de suicide ou tentative de suicide d'un personnel - LPO St Exupéry de Valsershône
5. Compte-rendu de la visite de l'école de Ferney-Voltaire
6. Désignation des membres de la délégation :
 - Visite de l'école primaire des Neyrolles
 - Visite du collège Chartreuse de portes de Briord
7. Présentation de la trame de gestion des saisines des registres dématérialisés à destination des IEN
8. Questions diverses

1. Installation de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS SSCT) du département de l'Ain

À 14h00, le quorum étant atteint, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, ouvre la séance et procède à l'installation de la FS SSCT spéciale du département, avant de donner la parole aux représentants des personnels pour les déclarations préalables. Madame PENICAUT prend la parole pour l'UNSA (Annexe 1), madame ASSIE pour la FSU (Annexe 2) et monsieur DUSSUYER pour la FNEC FP FO (Annexe 3). Les déclarations sont jointes au présent procès-verbal.

Monsieur le secrétaire général propose de passer à l'adoption du règlement intérieur provisoire de la FS SSCT de l'Ain, à l'instar de celui de la FS SSCT académique. Ce dernier a été adopté de manière informelle lors du Comité Social d'Administration spécial départemental, dans l'attente de la diffusion nationale de la version définitive de règlement type mise à disposition par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), après consultation du conseil supérieur de la fonction publique de l'État. Cette procédure pourrait ne déboucher qu'au printemps 2023.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, indique qu'en l'absence de version définitive de règlement intérieur type, il convient de permettre le fonctionnement de l'instance, ce qui justifie pleinement une approche consensuelle autour de cet arrangement.

Monsieur ROBERT fait part de son accord avec cette approche. Il ajoute que, s'il n'est dès lors pas judicieux d'en discuter le contenu ce jour, il souhaite toutefois s'assurer des moyens qui seront dédiés à la rédaction du procès-verbal, co-assurée par le secrétaire de l'instance et le personnel qui assure le secrétariat administratif.

Monsieur le secrétaire général confirme que c'est lors de l'adoption du règlement intérieur définitif que ces points seront discutés, y compris la partie spécifique à la FS SSCT.

A cet égard, Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, propose en préalable des travaux que madame LOONIS soit reconduite dans la fonction de secrétaire de la FS SSCT, en attendant une désignation à titre définitif par les représentants du personnel, selon les modalités qui seront déterminées dans le règlement intérieur.

Sans objection de la part des représentants des personnels, madame LOONIS est reconduite dans la fonction de secrétaire de la FS SSCT.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, tient à apporter quelques précisions et compléments se rapportant au contenu des déclarations préalables des organisations syndicales.

La FS SSCT est issue de la loi de la transformation de la fonction publique. Elle succède au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD) et s'inscrit dans la continuité des travaux de ce dernier.

En ce qui concerne l'école inclusive, malgré des progrès, en termes de réactivité notamment, les demandes continuent à augmenter et les structures d'accueil n'ont pas toujours suffisamment de places disponibles. L'intérêt des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), pour la gestion de proximité des moyens d'accompagnement, est dans ce contexte indéniable.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, constatant que les interrogations autour des évaluations d'école reviennent régulièrement, souhaite apporter quelques précisions à ce sujet. Il s'agit d'un dispositif qui découle de la loi pour une école de la confiance, et qui a vocation à connaître une mise en œuvre dans un cadre quinquennal. S'il a été proposé, dans un premier temps, de déployer cette démarche dans les établissements volontaires, il y a désormais lieu pour tous les établissements et toutes les écoles de s'y inscrire selon l'organisation arrêtée par l'administration académique. Elle sera attentive à ce que les équipes soient accompagnées, et si dans certaines situations des évaluations, eu égard à certaines difficultés, doivent être différées, elle en appréciera l'opportunité. Mais *in fine*, il convient de réaffirmer que l'inscription dans la démarche d'évaluation de l'école n'est en aucun cas optionnelle.

Dans sa déclaration préalable, FNEC FP FO a attiré l'attention sur le service des assistantes de service social.

Monsieur le secrétaire général informe que le recrutement d'un personnel pour pallier l'absence de l'agent en arrêt maladie a été engagé depuis plusieurs mois. La recherche d'une solution est résolument souhaitée mais le recrutement n'a pas été possible, la concurrence entre employeurs dans le domaine médico-social étant particulièrement élevée.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme que, dans une logique de suppléance, les meilleures solutions sont recherchées malgré la difficulté de recrutement dans un contexte de dynamique d'emploi dans le département de l'Ain.

2. Validation des procès-verbaux du CHSCTD du 20 juin et du 8 novembre 2022

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, soumet à l'approbation de la FS SSCT les procès-verbaux des séances du CHSCTD du 20 juin 2022 et du 8 novembre 2022. En l'absence de remarques, les procès-verbaux sont validés.

Le récent emménagement des personnels de la circonscription de Poncin dans leurs locaux a permis de rendre à nouveau disponible la salle Samuel Paty, où se réunit présentement l'instance. Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, tient à remercier monsieur le proviseur pour son accueil dans les locaux du Lycée Professionnel Marcelle Pardé pendant la durée de mise en conformité des bureaux, ainsi que les personnels de la Division des affaires générales et financières (DAGEFI) qui ont assuré le transfert de la circonscription dans les nouveaux locaux. Le transfert de la circonscription de Bâgé-le-Châtel devrait être effectué dans les prochaines semaines.

3. Point d'information sur le suivi des registres

Madame la conseillère départementale de prévention présente une synthèse des fiches Santé et sécurité au travail (SST). Sur la période du 7 novembre 2022 au 7 mars 2023, 65 signalements ont été portés au registre SST, dont 8 restés sans observation à ce jour.

Sur ces 65 signalements,

- 7 sont en lien avec l'aménagement, l'état et l'hygiène des matériels, des installations et des locaux.
- 27 concernent la charge mentale liée aux conditions de travail
- 4 concernent les gestes et postures physiques liés à l'activité
- 1 est en lien avec les produits, matériaux et agents biologiques manipulés ou côtoyés
- 1 concerne une sortie pédagogique, un déplacement
- 25 se rapportent à d'autres risques

Plus précisément :

- 19 sont en lien avec l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)
- 3 signalements se rapportent aux conditions de travail
- 4 concernent la charge mentale
- 5 sont liés aux locaux : amiante, maintenance, ambiance thermique
- 5 signalements relèvent d'un fait établissement.
- 1 concerne les AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap)
- 5 font référence à une problématique d'agent avec sa hiérarchie ou ses collègues
- 15 concernent spécifiquement le Lycée polyvalent St-Exupéry à Valsérhône
- 4 concernent spécifiquement le collège Henry Dunant à Culoz
- 4 concernent des signalements hors registre

Le taux de réponse est satisfaisant. La qualité des réponses est en progrès, grâce à, comme le rappelle madame la conseillère de prévention, un accompagnement pour aider à leur rédaction assurée par elle-même et monsieur l'ISST.

Monsieur DUSSUYER souhaite interpeler sur des situations évoquées lors du temps de travail sur le suivi des registres du 2 mars 2023.

Fiches 6268 à 6272 :

Pour monsieur DUSSUYER, il est urgent que cette situation à l'école Les Grands Chênes de Prévessin-Moëns soit réglée. Le nombre d'AESH est toujours insuffisant alors que de nouvelles notifications sont parvenues.

A madame LOONIS qui fait remarquer que le dispositif Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) pour des élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) accueille 11 élèves alors qu'il était convenu que le nombre maximum soit de 8, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, répond qu'un effectif de 8 élèves correspond à une préconisation mais que la capacité d'accueil est réglementairement de 12. Par ailleurs, l'ensemble des élèves doit pouvoir bénéficier d'un accueil.

Monsieur le secrétaire général indique que des moyens supplémentaires ont été attribués aux PIAL mais que le service en charge des AESH se heurte à des difficultés de recrutement sur le territoire.

Fiche 6685 :

En ce qui concerne la situation du personnel souffrant de diabète et de burn-out, monsieur DUSSUYER signale qu'elle est prise en charge et que cela suit son cours.

Fiches 6687 – 6713 – 6715 :

Monsieur DUSSUYER souhaite attirer l'attention sur la situation à l'école du Bois des Pesses de Valserhône, où un système de « clicker » pour comptabiliser les coups portés par un enfant sur les personnels a été mis en place. Il mentionne que l'AESH, pourtant dévouée, souhaite partir.

Pour monsieur DUSSUYER, il n'y a aucune obligation d'inclusion systématique et il estime que c'est dans ce sens que va la réponse apportée par monsieur l'EN. Il demande une intervention de madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, à propos du nombre de places en Instituts médico-éducatifs (IME).

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, indique qu'elle s'entretient régulièrement avec l'Agence régionale de santé (ARS) pour évoquer les difficultés rencontrées quant à l'inclusion. En outre, l'inclusion est décidée au cas par cas pourvu qu'elle soit bénéfique à l'élève.

Fiche 6750 :

Il est prévu qu'une audience soit accordée prochainement.

Fiches 6761 et 6762 :

Dans sa réponse à ces signalements, madame l'EN évoque deux invitations à une rencontre qui ont été déclinées par la famille.

Monsieur DUSSUYER souhaite préciser que l'un des parents mis en cause est un personnel de la mairie. Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme que cette situation est suivie, notamment par un rappel du respect dû à un agent de l'Etat.

Fiche 6785 :

En réponse à monsieur DUSSUYER qui évoque la charge mentale importante relatée par la directrice de l'école qui a renseigné le registre, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, assure de son accompagnement.

Fiche 6793 :

Monsieur DUSSUYER alerte sur les difficultés rencontrées par les personnels de cette école quant à la prise en charge d'un élève difficilement gérable. Il ajoute que les personnels ont déjà beaucoup souffert et qu'il convient de régler cette situation.

Fiches 6794 – 6795 :

Monsieur DUSSUYER souhaite alerter sur l'importance de ce fait qui a d'ailleurs donné lieu à un arrêt de travail d'une durée de 3 semaines.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme que l'établissement sera contacté en vue d'aborder cette situation d'une relative complexité.

Fiche 6815 :

Monsieur DUSSUYER sollicite un point sur la situation de ce personnel actuellement en arrêt de travail. Après que madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, a réaffirmé les valeurs d'humanité envers chacun présidant au traitement des situations, monsieur le secrétaire général confirme que tout personnel a la possibilité de solliciter un entretien. Si un agent souhaite exprimer une demande, il convient de la formaliser.

A la question de savoir à qui doit être envoyé un courrier rédigé par l'enseignante auteur du signalement, il explique qu'il est approprié de solliciter madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, sous couvert de monsieur l'IEC de circonscription. Le traitement de la demande dépendra alors de la situation.

Madame BRELOT s'enquiert de savoir si les nouveaux membres de la formation spécialisée ont accès au registre santé et sécurité au travail sous forme dématérialisée.

Madame la conseillère départementale de prévention confirme que demande a été faite au niveau des services du rectorat dès la mi-janvier.

Monsieur RAGON confirme qu'en tant que nouvel élu, il peut accéder au registre.

Monsieur DUSSUYER souligne que la saisine des registres en lien avec la problématique des élèves est en augmentation.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, note qu'avec la scolarisation à 3 ans, le handicap se révèle plus tôt et rentre ainsi dans une progressive reconnaissance.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, propose de passer au point suivant inscrit à l'ordre du jour.

4. Analyse de la mise en place du protocole d'intervention en cas de suicide ou tentative de suicide d'un personnel - LPO St Exupéry de Valserhône

Madame LOONIS se rapporte au protocole adopté au niveau académique et indique que bien que la FSU n'ait pas demandé la tenue d'une réunion spéciale de la FS SSCT, elle souhaite qu'une enquête soit diligentée.

Madame BRELOT interroge sur la pertinence de déposer un avis à ce sujet.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme que le président des FS SSCT académique et elle-même se sont concertés et ont décidé que la situation serait traitée au niveau départemental.

A madame BRELOT qui indique que la FSU souhaiterait que les membres de la délégation soient accompagnés par un cabinet d'expertise, monsieur le secrétaire général explique que les représentants du personnel des formations spécialisées bénéficient d'une formation initiale et qu'il verra avec les

services académiques dans quelle mesure il est possible de solliciter un accompagnement, notamment par l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

Il indique que dans le cadre d'une enquête qui avait concerné un autre département, l'enquête avait été précédée de deux réunions préparatoires pour cadrer aussi bien les principes méthodologiques de cette dernière que les règles dont s'était dotée la délégation pour mener à bien sa mission.

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail précise que les attributions de la FS SST en matière d'enquêtes sont encadrées par le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, propose la formation d'un groupe de travail pour que chacun soit sécurisé et rassuré.

Monsieur le secrétaire général suggère que la composition de la délégation soit identique à celle des délégations pour les visites d'école, à savoir la secrétaire de l'instance, un représentant du personnel par organisation syndicale et un nombre limité d'intervenants chargés d'autres fonctions. La conduite d'une enquête représente un travail conséquent et il convient de veiller à ce que sa mise en œuvre ne soit pas déstabilisante, et que le rapport d'enquête soit objectif. Il propose qu'une première réunion soit organisée dans un délai de 15 jours.

La FNEC FP FO souscrit à cette proposition.

Pour l'UNSA, il est souhaitable que le personnel concerné soit placé en congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

Monsieur le secrétaire général rappelle que la déclaration et la reconnaissance du placement d'un fonctionnaire en CITIS relève d'une procédure et de l'application de la réglementation, et non d'un souhait.

A la demande de la FSU quant à la prise en charge des autres personnels, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme que le Docteur Lapiere, médecin de prévention, s'est mise à leur disposition. Elle fait remarquer qu'une réponse individualisée a été apportée par le chef d'établissement à chacun des 15 signalements du registre SST. Le lycée a fait face ces dernières années à un important turn-over de chefs d'établissement et s'en trouve aujourd'hui fragilisé humainement. La complexité de la situation avait déjà été identifiée précédemment : l'établissement avait compté un certain nombre de faits établissements au cours de l'année 2019.

Monsieur RAGON corrobore cette analyse. Il indique qu'il y a cinq ans environ, les locaux étaient communs au collège et au lycée.

Ce sont souvent des élèves déjà identifiés comme difficiles au collège qui sont affectés en classes de Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou en Baccalauréat professionnel (BCP) à la Section d'enseignement professionnel (SEP) de l'établissement et même si le lycée a de nombreux atouts, la vie de l'établissement est mise à mal par un groupe d'élèves.

Il ajoute que les personnels sont profondément affectés suite à la situation vécue par leur collègue au mois de février.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, assure de son attention toute particulière à Valsershône : une dotation départementale complémentaire en assistants d'éducation (AED) y est d'ailleurs consacrée.

Aux représentants de la FSU qui souhaitent que les personnels de l'établissement soient informés de leur accès privilégié aux professionnels du pôle médico-social, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, s'engage à le faire par l'intermédiaire de monsieur le proviseur du lycée.

Les représentants de FNEC FP FO, après avoir salué la décision de diligenter une enquête, demandent que le médecin de prévention, l'ISST et la conseillère de prévention y participent.

5. Compte-rendu de la visite de l'école de Ferney-Voltaire

Madame LOONIS présente le rapport de visite du 10 novembre 2022 de l'école Jean Calas à Ferney-Voltaire.

Il s'agit d'une école primaire, composée de 12 classes, avec un effectif important. La directrice de l'école bénéficie d'une décharge totale. L'équipe éducative est jeune et répond à une relative stabilité, aussi bien parmi les professeurs des écoles que parmi les AESH et les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Les conditions de travail et les relations au sein de l'équipe sont très satisfaisantes. Le taux de réponse au questionnaire anonyme relatif aux conditions de travail proposé aux personnels enseignants est insatisfaisant.

Chaque classe de maternelle est équipée d'un purificateur d'air mais les personnels en méconnaissent le fonctionnement. Madame LOONIS demande s'ils vont être contactés à ce sujet.

Monsieur le secrétaire général ajoute que, comme les membres de la délégation ont pu le constater au cours de la visite, le protocole mis en place pour la gestion de crise est efficacement partagé au sein de l'équipe éducative.

Il précise que l'école compte, parmi ses personnels, deux professeurs des écoles Maîtres Formateurs (PEMF).

6. Désignation des membres de la délégation :

Visite de l'école primaire des Neyrolles

Les représentants des personnels désignés pour se rendre à l'école primaire des Neyrolles le 30 mars 2023 sont madame LOONIS, madame PENICAUT, monsieur GUIRAUD et madame ASSIE. La visite se tiendra sur une demi-journée.

Visite du collège Chartreuse de portes de Briord

Les membres de la FS SSCT conviennent de s'accorder par échanges de mails quant à la composition de

la délégation qui se rendra au collège de Briord le 26 mai 2023.

7. Présentation de la trame de gestion des saisines des registres dématérialisés à destination des IEN

Monsieur le secrétaire général présente le document, élaboré par un groupe de travail émanant du CHSCTD, qui propose aux IEN de circonscription une trame de traitement, harmonisée au niveau départemental, dont la finalité est de les accompagner au mieux dans la gestion des situations et des réponses à apporter aux saisines sur le registre SST. Ce document a été élaboré en s'inspirant des travaux réalisés dans le département de la Loire.

Monsieur le secrétaire général tient à rappeler que le registre SST permet de déposer des signalements mais n'a pas pour vocation d'être un espace d'échanges, même si la qualité des réponses est le gage d'une bonne gestion de la situation.

Pour les représentants de la FSU, il est important que soient notifiés les éléments qui sont de nature à rassurer les personnels concernés. Un document similaire à destination des chefs d'établissement est en cours d'élaboration.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme que le registre SST est approprié pour collecter les éléments liés à une situation et informer lorsque celle-ci a été traitée. La réponse mérite donc d'être succincte. Le document présenté, validé par ses soins, sera partagé lors du prochain conseil des IEN qui se tiendra dans les 15 jours à venir.

8. Questions diverses

Madame ASSIÉ évoque la désignation de la référente violences sexistes et sexuelles (VSS).

Madame la conseillère départementale de prévention précise que dans les orientations stratégiques ministérielles pour l'année 2023, sont spécifiées "les missions du référent de la formation spécialisée du CSA académique ou de l'établissement" et il n'y a pas, à ce jour, de déclinaison au niveau de la formation spécialisée départementale.

Madame LOONIS souligne les problèmes récurrents de l'IME de Péron.

Pour madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, il convient de faire le point avec l'agence régionale de santé (ARS) et le comité départemental de l'école inclusive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.

La présidente de la FS SSCT,

La secrétaire de la FS SSCT

signé

signé

Marilyne REMER

Marie-Claire LOONIS, FSU

Déclaration liminaire -CHSCT D du 9 mars 2023
Intervention de Maëlle Pénicaud pour l'UNSA Éducation



Madame l'IA-Dasen, présidente du CHSCT,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT de l'Ain,

Notre système éducatif vit de multiples crises : crise de sa capacité à faire mieux réussir chaque élève, crise de fonctionnement, crise de recrutement et crise de justice sociale notamment. Autant de crises pour l'École qui font écho aux crises subies par le pays telles que la crise démocratique, la crise énergétique et encore la crise sanitaire du Covid qui n'est toujours pas achevée et enfin ou avant tout l'urgence climatique. La non prise en compte des nécessités de terrain, comme une baisse des élèves par classe, ou une amélioration de la mixité scolaire et une inclusion réussie, contribue à dégrader la réalité des métiers de l'Éducation nationale qui n'attirent plus.

En parlant d'école inclusive, nous observons un manque cruel d'AESH qui provoque des accompagnements non satisfaisants de nos élèves et une inclusion à la limite parfois de la maltraitance à tous niveaux. C'est pourquoi, nous demandons l'ouverture d'ITEP, d'IME et de SESSAD.

Sans amélioration du nombre d'emplois autres qu'enseignants, notre système éducatif ne peut pas relever les défis qui lui sont assignés

L'examen clinique du corps de l'Éducation nationale révèle des maux chroniques :

- Le mal-être voire la souffrance au travail devant la dégradation des conditions de travail progresse dans tous les métiers,
- L'absence de recrutement en cas de postes vacants alourdit la charge et les contraintes de ceux qui sont en poste,
- Le dépérissement du secteur médico-social (absence de médecins du travail, pénurie de médecins et d'infirmières scolaires, déficit d'assistantes sociales) fragilise le système tant du point de vue des personnels que des élèves. Nous en avons eu un triste exemple avec la mort d'une de nos collègues assassinée par un de ses élèves à St Jean de Luz, ou encore une illustration révoltante avec la tentative de suicide de notre collègue de Bellegarde.

Les agents et les cadres administratifs et technique de l'Éducation nationale subissent partout la désorganisation du système et la difficulté à gérer un système qui compte sur une part croissante d'emplois contractuels, sans avoir les moyens de la gestion individuelle de ces personnels. L'exemple criant de la gestion des frais de déplacement pilotée dorénavant par le rectorat et dont la conséquence a été un non paiement de ces frais depuis septembre pour la majorité des collègues.

Quant aux personnels d'encadrement et d'inspection, ils sont sommés de donner l'illusion que le système fonctionne normalement et d'apporter des solutions sans en avoir les moyens.

Pour l'UNSA Éducation, de l'arithmétique, le gouvernement ne connaît que la soustraction et, de la gestion des emplois, au mieux que le redéploiement.

Si le ministère a effectivement engagé une démarche qualité de vie au travail ambitieuse dans ses principes, assurément, il a été et est toujours dans l'incapacité de la mettre en œuvre efficacement tant les moyens dédiés sont dérisoires.

Je vous remercie de votre attention.





La loi de transformation de la Fonction Publique impose la fusion des CHSCT et des Comités Techniques au sein du Comité Social d'Administration (CSA). Celui-ci comprend en son sein une Formation Spécialisée en Sécurité, Santé et Conditions de Travail (FS-SSCT). Grâce aux interventions de la FSU, celle-ci conserve la plupart des prérogatives

des CHSCT.

Cette formation spécialisée s'installe dans un sinistre contexte. C'est avec sidération que la FSU a pris connaissance du décès d'une professeure ce mercredi 22 février, poignardée par un élève, dans un lycée de Saint Jean de Luz. La FSU présente ses condoléances aux proches de la victime, à ses collègues, aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative, les assurant de son soutien. Parallèlement, une collègue a récemment tenté de se défenestrer dans un établissement du département. Fort heureusement, elle a été retenue par un collègue. De nombreuses fiches SST témoignent des conditions de travail dégradées et dangereuses pour nos collègues de l'établissement. Nous y reviendrons en séance.

Le contexte actuel est défavorable pour la santé au travail, avec la perspective d'allongement de la carrière et les risques que cela fait courir. S'il est vrai que l'on est en meilleure santé plus longtemps, c'est surtout grâce au fait de partir à la retraite en moyenne à 59,5 ans dans le primaire (subsistance du corps des instituteurs) et 62,4 dans le secondaire. Les perspectives sont très inquiétantes et nous comptons bien faire reculer le gouvernement sur ce projet injuste et injustifié ! Rappelons enfin que l'immense majorité des actives et actifs sont opposé.es au projet gouvernemental.

Dans l'Éducation Nationale, tous les personnels font part de leur épuisement, de leur usure au travail : il y a urgence à agir et à mettre en place des dispositifs de prévention primaire et à pratiquer une autre politique pour l'Éducation nationale.

Dans le second degré, le ministre a annoncé, par voie de presse, la suppression de la technologie en sixième pour financer et loger dans les 26 heures élèves hebdomadaires un accompagnement en mathématiques ou en français. C'est non seulement du mépris pour les professeurs de technologie mais cela met aussi clairement en danger leurs postes. Du reste, les professeur.es des écoles seraient encouragé.es à s'inscrire dans le dispositif de soutien aux élèves de 6ème sans que soit prise en compte leur surcharge de travail évaluée à 43 heures hebdomadaires. Au-delà de l'intérêt de ce choix pour le service public d'éducation, comment ne pas imaginer l'effet délétère que cela peut avoir pour les personnels directement concernés ?

Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme du lycée général du ministre précédent continue de mettre en tension les personnels comme les élèves et leur famille, mais rien ne change. Les épreuves de spécialités du Bac s'approchent dangereusement puisqu'elles devraient se dérouler dès les 20 et 21 mars, ce qui soumet les personnels soucieux.ses de préparer leurs élèves de façon optimale à une pression inacceptable.

Quant à la réforme envisagée de la voie professionnelle et les expérimentations déjà en cours à travers le CNR ("Notre école, faisons-la ensemble"), elles inquiètent également fortement les personnels concernés. L'augmentation des missions annexes à l'enseignement et le public de plus en plus en difficultés scolaires et sociales des lycées professionnels risquent de fragiliser de plus en plus de collègues.

La santé des personnels est périodiquement frappée de plein fouet par la pénurie de moyens alloués pour faire exister sur le terrain ce qui existe dans les textes, à savoir l'école inclusive. Les manques de recrutement d'AESH, couplés à une rémunération misérable et un manque de formation criant, conduisent concrètement des collègues, qu'ils ou elles soient enseignant.es ou AESH, à être en arrêt maladie pour surcharge mentale, voire pour des coups reçus (nous y reviendrons dans le cadre de l'ordre du jour).

Les évaluations d'école ont également un impact sur la santé des personnels. La charge de travail induite par ce dispositif imposé - sans contrepartie - est incontestable. D'autre part, nous rappelons ici le cadre méthodologique : *"L'adhésion de l'ensemble de la communauté éducative (...) à la démarche d'évaluation de l'école est une condition de réussite en même temps qu'un objectif."* Force est de constater que ce n'est pas le cas, ce qui engendre une forme de pression contre-productive non sans impact en termes de RPS. Ensuite, certaines écoles concernées cette année ont soit déjà été évaluées récemment ou ont déjà rédigé leur projet d'école qui contient déjà une part d'autodiagnostic. Ce dispositif qui vient s'empiler conduit donc à une perte de sens, d'autant plus grande lorsque les équipes engagées ne bénéficient pas nécessairement de la plus-value inhérente à l'évaluation externe. Notons enfin que des équipes d'évaluateurs externes se disent déjà totalement débordées par cette nouvelle charge de travail. Il est donc plus que nécessaire que le volontariat soit la règle, comme c'est le cas dans de nombreux départements.

Pourtant, alors que la charge de travail est déjà largement au maximum, le ministre Le s'obstine à présenter un "pacte enseignant" qui ne répond pas aux attentes légitimes des personnels. Il entend conditionner une hypothétique revalorisation salariale à une augmentation du temps et de la charge de travail. La crise du recrutement, l'augmentation des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles ne suffisent visiblement pas à prendre la mesure de l'urgence. Loin d'une augmentation uniforme pour toutes et tous, c'est un "travailler plus pour gagner plus" inacceptable et creusant les inégalités femmes/hommes qui est encore proposé. Les organisations syndicales ont donc claqué la porte des discussions et exigent une revalorisation ambitieuse pour toutes et tous sans contrepartie.

Concernant la tenue de cette formation spécialisée et le suivi des registres. Nous tenons à revenir une fois de plus sur la manière dont les réponses institutionnelles sont apportées. Des réponses sont parfois apportées rapidement et de manière très complète, ce qui nous permet dans pareil cas d'attribuer un "avis très satisfaisant", voire - n'ayons pas peur des mots - "excellent" (les présent.es en CAPD apprécieront). Cependant, des situations restent plusieurs semaines sans réponse, ou d'autres où la réponse est tellement laconique qu'il est impossible d'en connaître la teneur pour l'apprécier : "une réponse a été apportée, la situation est clôturée". Un IEN a indiqué à une directrice qu'il "prenait comme un manque de loyauté" le fait d'utiliser le registre sans lui faire un courriel en parallèle... Il faut remédier à cela.

Un courrier de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) met fin au dispositif spécifique d'absence (ASA) pour les personnels vulnérables le 28 février dernier. En conséquence, depuis le 1er mars 2023, ces collègues sont tenu·es de rejoindre leur poste sans un accompagnement suffisant lorsqu'il existe. Si la reprise de fonction leur est impossible, elles et ils doivent alors se faire prescrire un arrêt maladie ordinaire et se retrouvent donc assujetti·es au jour de carence. Ce même courrier annule aussi différentes obligations. Ainsi l'isolement systématique pour les personnes testées positives au Covid-19 n'est plus une nécessité tout comme la réalisation d'un test de dépistage au deuxième jour pour les personnes "contact" asymptomatiques. Enfin, la suspension du jour de carence pour Covid n'est plus applicable. Cela implique que les collègues en arrêt du fait d'une affection covid se verront retirer un jour de carence. La FSU continue, conformément à ses mandats, de demander la suppression du jour de carence dans la fonction publique, dans les différentes instances où elle siège. Elle exige de l'administration qu'elle joue son rôle d'employeur en ce qui concerne la protection des personnels.

Pour conclure, suite au mail de M. le recteur concernant une formation de secouriste en santé mentale, nous nous étonnons que deux jours suffisent et nous espérons qu'il ne s'agit pas là de pallier le manque de médecins de prévention, de médecins scolaires, d'infirmières et de psyEN.



FNEC -FP-FO 01

Maison des syndicats, 3 impasse Alfred Chanut 01000 Bourg en Bresse
tel: 04 74 21 45 82
e-mail : fo.fnecfp01@gmail.com

Déclaration FNEC-FP-FO à la F3SCT du CSA SD 01 du 9 mars 2023

Madame la Directrice Académique,

Cette F3SCT du CSA SD 01 se tient dans une situation où le gouvernement tente de passer en force en imposant sa réforme des retraites rejetée par l'immense majorité des salariés et de la population et dont la totalité des organisations syndicales revendiquent le retrait. Suite à leur appel, le pays a été largement mis à l'arrêt ce mardi 7 mars et plus de 3 millions de manifestants dans le pays, plus de 11 000 à Bourg en Bresse, du jamais vu !

Face à la surdité du gouvernement et du président Macron, dans de nombreux secteurs, la grève se poursuit. Ainsi :

- à la raffinerie de Feyzin, l'AG de grévistes réunie aujourd'hui à 14h a reconduit la grève à l'unanimité jusqu'à mercredi 15 mars au moins : aucune expédition ne sortira de la raffinerie de Feyzin jusqu'à cette date, comme d'ailleurs de toutes les autres raffineries du pays ;
- la totalité des AG de grévistes du pays ont reconduit la grève à la SNCF : c'est le cas notamment dans les AG de Ambérieu en Bugey, de la Part-Dieu (unanimité) et de Perrache (unanimité moins 4 abstentions) ;
- tôt hier matin, des grévistes de différents secteurs ont bloqué le port fluvial Edouard Herriot à Lyon ;
- Dans les universités, la grève se poursuit et s'étend, notamment à Lyon2 et Lyon3 : les organisations de jeunesse appellent à manifester ce jeudi 9 mars à Lyon à 14h départ de la place Jean Macé, nous serons avec elles !

Au niveau national, l'ensemble des confédérations syndicales restent plus que jamais unies pour le retrait de la réforme et s'adressent solennellement au Président Macron pour qu'il les reçoive et renonce à sa réforme.

Dans cette situation inédite, la FNEC FP FO invite tous les personnels :

- à se réunir dans leurs écoles, établissements et services pour discuter de la possibilité de reconduire collectivement la grève dès vendredi, dès lundi... au côté des autres secteurs professionnels ! Comme c'est le cas depuis hier aux lycées de la Boisse et au Lycée d'Ambérieu en Bugey
- à préparer la prochaine manifestation samedi 11 mars à 10h30 à Bourg en Bresse (au départ de la préfecture)

Ce même gouvernement a décidé de supprimer 2000 postes d'enseignants dont 1117 dans le premier degré, 484 dans le second, en ayant recours à l'article 49-3 de manière à ce que le budget de l'Education nationale ne puisse être ni discuté, ni amendé ni voté par les députés. Le ministère enlève les postes pour conserver les effectifs à 30 dans les collèges et 35 dans les lycées. La FNEC FP-FO demande que les postes soient créés pour que les effectifs baissent !

Le gouvernement entend faire des économies sur le dos de nos retraites, sur le dos de l'Ecole publique, et trouve pourtant 413 milliards d'€ pour le budget de l'armée, en augmentation de 30%. Pour Force Ouvrière, les milliards doivent aller aux retraites, à l'Ecole et pas aux marchands de bombes et de canons.

Le président Macron a décidé de supprimer les CHSCT pour les remplacer par les F3SCT. Pour autant, le mandat de la FNEC FP-FO reste inchangé : nous refusons que cette nouvelle instance ne devienne une chambre d'enregistrement ou d'accompagnement et continuerons de porter les revendications des personnels, d'exiger des enquêtes, l'étude des registres et une véritable prévention qui ne peut être que primaire. Nous n'aurons de cesse de mettre l'employeur devant ses responsabilités et dénoncer son inaction si nécessaire.

Si le ministre entend s'occuper de santé, de sécurité et de conditions de travail, il faudra alors reconstruire une véritable médecine de prévention avec un nombre suffisant de médecins et un véritable suivi médical des

agents dont c'est le droit (suite à notre saisine le TA de Lyon l'a reconnu pour tous les PE de l'Ain en décembre 2019, nous attendons la mise en œuvre de jugement qui ne fait que reconnaître le droit !); revenir sur l'inclusion systématique, qui met en souffrance les personnels, les élèves et leurs parents, et ouvrir en nombre suffisant des instituts adaptés (plus de 184 élèves sont en attente d'une place dans un établissement médico-social dans le département de l'Ain, 130 attendent une place en ULIS). Le nombre du Registres Sécurité Santé Conditions de Travail sur ce sujet explose, notre union départementale avec la FCPE 01 a saisi Madame la préfète pour une réunion en urgence avec elle, vous, l'ARS et la MDPH.

Il faudra bien que le ministre accède aux revendications des AESH qui à elles seules font tenir sa politique et qu'il maintient sous le seuil de pauvreté : abandon des PIAL, un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH ainsi que pour les AED. La FNEC FP-FO revendique la création de postes à hauteur des besoins dans le premier et le second degré et dans les services administratifs. Le ministre doit abroger la réforme du baccalauréat et de la voie professionnelle, revenir à des épreuves de spécialité du BAC terminales au mois de juin et pas en mars, abroger parcoursup qui crée une pression sur les collègues car chaque note compte pour l'entrée dans les études supérieures, abroger la loi 3 DS et la loi Rilhac, revaloriser les personnels sans aucune contrepartie à hauteur de l'inflation, pour commencer.

Les dotations en heures, les mesures de cartes, les effectifs, le manque de personnel, les contre-réformes successives, la territorialisation, la perte du pouvoir d'achat sont des sujets de santé, de sécurité et de conditions de travail. Accéder aux revendications, c'est commencer à résoudre les problèmes. Il y a urgence. Dans les collèges et les lycées, les fiches RSST et aussi du RGDI attestent d'actes violents envers nos collègues. Au lycée St Exupéry de Valserhône 01, une collègue a tenté de se suicider, nous y reviendrons. Madame la Directrice Académique, Monsieur le Recteur va-il enfin créer des postes d'AED pour permettre un meilleur encadrement dans ce lycée, dans tous les établissements ?

Si le rectorat veut s'occuper de la santé mentale (courrier du 6 mars), ce qui répond à un véritable besoin, il est fondamental de créer tous les postes (médecine scolaire, assistantes sociales, RASED, PSYEN, AED...), d'arrêter d'entasser les élèves dans les classes et de ne pas remplacer les personnels, d'arrêter toutes les réformes en cours contre l'Ecole, les personnels et les élèves.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le service des assistantes sociales des personnels. Alors que les dossiers explosent, une seule assistante sociale serait en poste. Nous sommes inquiets pour elle et tout ce service. Quelles dispositions exceptionnelles sont prévues pour les mois qui viennent ?